



TOUTE LUMIÈRE
RZB CODE DE CONDUITE

SOMMAIRE

Préface de la direction de l'entreprise	5
Notre comportement envers les partenaires commerciaux et les tiers	6
Concurrence loyale et libre	7
Rapports avec les fournisseurs et les clients	8
Lutte contre la corruption	9
Conflits d'intérêt	9
Nos standards pour la responsabilité entrepreneuriale	10
Conditions de travail équitables	11
Respect des droits de l'homme	13
Protection au travail et gestion de la santé	13
Protection de l'environnement et du climat	13
Nos standards pour la sécurité et la gestion des informations	14
Protection des données	15
Sécurité des informations	16
Propriété de l'entreprise	17
Communication et médias sociaux	17
Comment nous appliquons ce code de conduite	18
Implémentation et interlocuteurs	18
Signalement des infractions	19

PRÉFACE DE LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE



Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Depuis plus de 80 années, la société RZB Rudolf Zimmermann Bamberg GmbH se consacre au développement et à la fabrication de solutions d'éclairage haut de gamme. Aujourd'hui, elle fait partie des entreprises européennes les plus renommées du secteur de l'éclairage. Les luminaires d'intérieur, d'extérieur et de sécurité ainsi que les systèmes de gestion de l'éclairage séduisent par leur excellente qualité. RZB est une entreprise familiale fondée à Bamberg (Allemagne) et présente dans le monde entier. Nous collaborons avec des clients, fournisseurs et partenaires issus de pays de cultures, contextes et valeurs variés. Nous sommes conscients de notre responsabilité entrepreneuriale et respectons les législations et les principes commerciaux en vigueur.

Le code de conduite offre un cadre de référence pour un système de contrôle interne efficace, qui permet de prévenir des situations susceptibles de nuire au comportement éthique, à la coopération empreinte de confiance et à la légalité de l'entreprise. Le code de conduite s'applique à l'ensemble du groupe d'entreprises RZB et à chacun de nous, sans exceptions : à la direction générale, aux directeurs, cadres et chacun de nos collaboratrices et collaborateurs, puisque nous sommes tous responsables de la bonne réputation de notre entreprise. Ce code de conduite se fonde sur nos valeurs et définit des règles obligatoires pour un comportement responsable sur le plan éthique et juridique.

Il doit vous guider et vous soutenir dans le cadre de votre travail, bien qu'il ne s'agisse pas d'une directive exhaustive contenant toutes les obligations légales. Il sert de base afin de vous assister en cas de questions éthiques ou juridiques et consolider le comportement responsable au sein de l'entreprise, ainsi que face à nos partenaires commerciaux et au grand public.

De ce fait, nous vous prions, en tant que membre ou partenaire du groupe d'entreprises, de vous familiariser avec notre code de conduite et de l'utiliser comme base de notre comportement quotidien. Nous sommes convaincus que notre succès durable repose aussi sur notre capacité à assumer nos responsabilités entrepreneuriales dans le monde entier.

La direction

Dr. A. Zimmermann

Dr. Alexander Zimmermann

Reiner Jürgens

Reiner Jürgens

NOTRE COMPORTEMENT ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES TIERS



Concurrence loyale et libre

Nous respectons les dispositions légales en matière de concurrence loyale. La société RZB souhaite obtenir des avantages concurrentiels par ses propres innovations, produits, prestations et collaborateurs. De ce fait, les lois en matière de concurrence et lois antitrust s'appliquent à tous nos collaborateurs et partenaires.

Nous sommes autonomes sur le marché et ne convenons pas de prix/éléments de prix, conditions, répartitions de marché ou de clients, stratégies de production, etc. avec nos concurrents. L'échange d'informations au sujet des stratégies de marché est également interdit. L'exclusion ne s'applique pas seulement aux contrats écrits, mais aussi aux accords verbaux ou aux comportements tacites. Les accords concernant des projets de recherche et de développement sont limités à quelques cas exceptionnels.

Lutte contre la corruption

Nous ne tolérons aucune forme de pots-de-vin, corruption ou autres avantages directs ou indirects vis-à-vis de nos partenaires commerciaux ou de tiers. Nous ne réalisons pas nos objectifs et progrès par des comportements corrompus, mais uniquement par nos produits et services. De nos partenaires commerciaux, nous attendons la même intégrité, puisque nos rapports commerciaux ne sont pas favorisés par les cadeaux, les pots-de-vin ou la corruption, mais par des facteurs tels que la qualité, le respect des délais de livraison et le prix. Afin de protéger nos collaborateurs des influences illicites, l'acceptation ou la remise de cadeaux ou d'invitations n'est autorisée que dans la mesure du raisonnable et en observant les règlements internes. Les invitations à des repas d'affaires peuvent être acceptées, dès lors qu'elles ne dépassent pas un cadre raisonnable. Dans de nombreuses cultures, les cadeaux et invitations sont très répandues dans le quotidien commercial. Néanmoins, l'acceptation de cadeaux en espèces et l'acceptation ou l'exigence d'avantages personnels dans le cadre de l'activité professionnelle sont exclus. Les cadeaux inadmissibles doivent être refusés ou retournés.



Rapports avec les fournisseurs et les clients

Les accords avec nos clients et fournisseurs sont conclus intégralement et documentés, y compris les modifications et compléments ultérieurs. Nous choisissons nos fournisseurs exclusivement sur une base concurrentielle, après la comparaison des prix, de la qualité et des performances des produits proposés et du fournisseur.

Conflits d'intérêt

Nous respectons la vie privée de nos collaborateurs et nous attachons une grande importance au fait qu'ils ne soient pas soumis à des conflits d'intérêt. L'exploitation d'une entreprise en concurrence avec RZB n'est pas autorisée. Les collaborateurs ne sont pas en droit d'utiliser leur position ainsi que les informations auxquelles ils ont accès pour obtenir des avantages personnels.

En cas de situation de conflit éventuelle, ainsi qu'en cas de doutes, il convient de se concerter avec le supérieur direct.

NOS STANDARDS POUR LA RESPON- SABILITÉ ENTRE- PRENEURIALE



Conditions de travail équitables

Nous accordons une grande importance à une coopération au bénéfice de tous, à la parité et au respect mutuel. De ce fait, tous nos collaborateurs bénéficient des mêmes opportunités et ne sont promus et rémunérés uniquement en fonction de leurs capacités et de leurs performances, quels que soient leur origine, religion ou philosophie, leur origine ethnique, leur sexe, leur handicap ou leur identité sexuelle ou autres caractéristiques personnelles. Tous nos collaborateurs sont encouragés à exprimer librement leur opinion en matière d'amélioration de leur activité. Le développement de leurs potentiels est favorisé.

Nous ne tolérons pas la discrimination, le harcèlement, les inégalités de traitement sans motif justifié, le dénigrement et l'exclusion. Nous ne tolérons pas non plus toute forme de harcèlement sexuel, de mobbing ou d'attaques verbales, ainsi que les comportements intimidateurs et hostiles.

Tous les collaborateurs sont responsables de la collaboration collective et équitable au travail et ailleurs.

Respect des droits de l'homme

Nous respectons les droits de l'homme reconnus sur le plan international. Nous refusons strictement toute forme de travail forcé ou des enfants. Nous nous engageons pour une rémunération équitable et adaptée aux performances. Les salaires et rémunérations, y compris le règlement des heures supplémentaires, satisfont au minimum aux réglementations légales. RZB respecte le droit de chaque collaborateur d'intégrer un syndicat ou une représentation des travailleurs dans le cadre des réglementations nationales.

Protection au travail et gestion de la santé

Notre priorité absolue est la sécurité et la santé de nos collaborateurs. Nous accordons une grande importance à la sécurité et à la santé au travail. Cela s'applique autant à la planification des postes et procédures de travail qu'à l'utilisation des moyens et consommables. Afin de prévenir les accidents de travail, nous réalisons régulièrement des instructions de protection au travail, des évaluations des risques et des mesures de santé. Tous les collaborateurs sont invités à adapter leur comportement en fonction de ces instructions et à nous soumettre des suggestions d'amélioration visant à satisfaire à ces exigences et à optimiser les processus.

Protection de l'environnement et du climat

Le développement durable est un objectif d'entreprise important pour nous et implique la lutte contre le changement climatique. Les ressources doivent être ménagées grâce à l'utilisation de technologies écocompatibles, et la pollution doit être réduite.

Nous souhaitons que nos produits, procédures de fabrication et technologies limitent les effets nocifs sur l'environnement. Nous effectuons régulièrement des contrôles de nos processus pendant la production, afin de satisfaire aux standards de qualité et de sécurité élevés de RZB. Nous accordons une grande importance à l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau et des matières premières.

30 000 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les toits des bâtiments de RZB fournissent une électricité respectueuse du climat et permettent d'économiser 920 000 kg de CO₂ par an.

NOS STANDARDS POUR LA SÉCURITÉ ET LA GESTION DES INFORMATIONS



Protection des données

Nous nous efforçons d'assurer un niveau de protection des données approprié, puisque la protection des données à caractère personnel nous tient à cœur et n'est pas simplement une obligation légale pour nous. La collecte des données est limitée au nécessaire et n'est effectuée qu'avec l'accord de la personne concernée et dans la mesure où cela est indispensable à l'exécution de l'activité chez RZB. Les données à caractère personnel sont traitées et conservées en toute confidentialité.

Lors du traitement des données à caractère personnel, nos collaborateurs doivent systématiquement observer les dispositions légales et internes relatives à la protection des données. Le traitement et l'utilisation des données à caractère personnel ne sont autorisés que si les personnes concernées y ont consenti ou dans la mesure où cela est autorisé par la loi.

Conformément aux directives légales et internes, les données à caractère personnel sont détruites dès qu'elles ne sont plus nécessaires aux activités commerciales.

Propriété de l'entreprise

La propriété de notre entreprise et des ressources d'entreprises confiées et mises à disposition de nos collaborateurs doit être protégée contre les pertes, les détériorations, les utilisations abusives et le vol. La cession à des tiers non autorisés est interdite. L'utilisation personnelle de la propriété de l'entreprise n'est possible que si cela a été autorisé explicitement.

L'utilisation d'Internet et du téléphone est autorisée pendant les pauses, dès lors que cela est conforme aux dispositions internes et aux valeurs de RAB.

L'utilisation personnelle des adresses e-mail professionnelles est systématiquement interdite.

Communication et médias sociaux

Chaque collaborateur est libre d'utiliser les médias sociaux à des fins personnelles. Si toutefois le collaborateur RZB est identifiable, il convient de souligner que les contributions correspondent à l'avis du collaborateur et ne reflètent pas le point de vue de RZB.



Sécurité des informations

Nous assurons la protection des informations et des données, puisqu'elles font partie de nos actifs les plus précieux.

Chaque collaborateur est tenu de respecter les dispositions internes garantissant la sécurité des informations et de veiller systématiquement à une transmission sûre des informations. L'objectif est de protéger les données et informations contre les pertes, les détériorations, les falsifications ou même la suppression. Cela doit permettre d'assurer que les données et informations enregistrées soient toujours disponibles, intègres et accessibles de manière traçable.



COMMENT NOUS APPLIQUONS CE CODE DE CONDUITE



Implémentation et interlocuteurs

Nous réalisons activement la communication des accords reposant sur le code de conduite. La direction de RZB assure que ce code de conduite est intégré aux programmes de formation et que son observation est surveillée.

Le comportement de nos cadres se doit d'être exemplaire. Ils sont le premier interlocuteur pour les questions ou considérations relatives aux principes compilés dans le code de conduite. Les cadres sont responsables du respect des principes de base dans les interactions quotidiennes entre collègues. Dans le cadre de leurs tâches de direction, ils préviennent les infractions contre ces règles et favorisent une communication honnête et transparente.

Signalement des infractions

Chaque collaborateur est invité à signaler un manquement ou une suspicion de manquement au code de comportement à son supérieur ou anonymement via l'adresse

<https://rzb.integrityline.com/frontpage>

Nos collaborateurs ne s'exposent à aucune conséquence négative à ce sujet, peu importe qu'ils appliquent ou non la procédure de signalement.

Chaque signalement nous aide à résoudre les comportements ou situations abusifs, et protège ainsi nos collaborateurs et l'entreprise contre les dommages et les risques. Le service juridique contrôle chaque signalement. En cas d'intervention, le comité d'entreprise et le directeur des ressources humaines sont également impliqués.

L'infraction contre le code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



RZB
Rudolf Zimmermann,
Bamberg GmbH

Rheinstraße 16
96052 Bamberg
Deutschland

(D, A, CH)
Telefon +49 951/79 09-0

www.rzb.de
info@rzb-leuchten.de

(other countries)
Telefon +49 951/79 09-374
www.rzb-lighting.com
export@rzb.eu

SONLUX Lighting GmbH

Frankenhäuser Straße 66
99706 Sondershausen
Deutschland

Telefon +49 3632 6522 - 0
www.sonlux.de
info@sonlux.de

